

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 383

présenté par  
Mme Elimas

-----

### ARTICLE 43 BIS

I. – Après le mot :

« travail »,

insérer les mots :

« à une date et ».

II. – En conséquence, après le mot :

« État »,

insérer le mot :

« et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.